

GRAND NANCY

Signature du Pacte métropolitain

Copieux programme pour le prochain conseil métropolitain qui se tiendra ce vendredi. Chapitre principal de l'ordre du jour : la signature du Pacte d'innovation entre l'Etat et la métropole.

Signé à Lyon, en juillet dernier, par le Premier Ministre et les quinze métropoles françaises, réunies au sein de France urbaine, le Pacte Etat-métropoles décline les engagements destinés à soutenir les métropoles dans leur développement et leurs démarches innovantes. Pour la métropole du Grand Nancy, cinq actions ont été actées en matière d'innovation. Il s'agit de la création de la Villa Artem, lieu de création, d'entrepreneuriat et d'innovation, qui doit s'appuyer sur les compétences des trois écoles composant Artem, de leurs laboratoires et de l'Institut Jean-Lamour.

Pour sécuriser les logiciels, les réseaux et assurer la protection des données publiques, il est proposé de créer un Institut franco-allemand de cybersécurité dont la base française sera située à Nancy, en raison de la présence de compétences majeures dans ce secteur, grâce, notamment, au Loria. Dans un autre domaine, il est apparu

nécessaire de doter l'Institut Jean-Lamour d'une machine d'essais mécaniques à très haute température. Il est également proposé d'ouvrir un espace d'accueil des start-up liées au Centre hospitalier universitaire. Enfin, il est prévu de créer une maison de l'entrepreneuriat et de l'innovation sur le technopôle Henri-Poincaré. Le second chapitre du Pacte a trait à la coopération territoriale, à l'échelle du sud du département.

Valorisation du Parc des expositions

Six actions concrètes ont d'ores et déjà été identifiées : aménagement des pôles d'échanges multimodaux, valorisation du parc des expositions, développement du potentiel touristique du sud de la Meurthe-et-Moselle, amélioration des conditions de mobilité, faire mieux converger l'offre et la demande de produits agricoles, accompagner l'artisanat. Enfin, il est apparu indispensable de favoriser le déploiement des outils numériques.

A l'issue de la signature, les conseillers métropolitains auront à approuver la convention avec la société Vinci pour la construction, sur l'ancien site Brossette des Rives de Meurthe, d'une résidence



La future Villa Artem sera un lieu de création, d'entrepreneuriat et d'innovation. Elle s'appuiera sur les compétences des trois écoles, de leurs laboratoires et de l'Institut Jean-Lamour. Photo Patrice SAUCOURT

intergénérationnelle comprenant 6.500 m² pour les seniors et 3.500 pour les étudiants. Jean-François Husson sera le rapporteur du dossier sur la stratégie métropolitaine de développement commercial. Il y est question de constituer un document de référence, outil

d'aide à la décision, notamment dans le cadre de la commission départementale d'aménagement commercial. L'aéropôle de Tomblaine sera aussi à l'ordre du jour. Afin de tenir compte des nouvelles emprises liées à l'allongement de la piste, il est en effet nécessaire de

modifier le périmètre aéronautique. La dernière délibération concernera la désignation d'un représentant de la Métropole titulaire et de son suppléant au conseil d'administration de l'Université de Lorraine qui doit être renouvelé totalement.